

## Bassin Aveyron

**Limitations de prélèvements** : aucune sur le bassin Aveyron dans le 81

### État des lâchers pour le soutien d'étiage :

bassin versant	barrages (cours d'eau)	lâchers précédents	lâchers actuels
<b>Bassin de l'Aveyron</b>	Saint-Géraud (Cérou)	1,9 m <sup>3</sup> /s le 16/07 2,9 m <sup>3</sup> /s le 19/07 2,4 m <sup>3</sup> /s le 22/07	2,8 m <sup>3</sup> /s à partir du 23/07
	Fourogue (Vère)	ajustement des lâchers pour satisfaire le DOE*	

### Taux de remplissage :

**Cliquer ici afin de connaître les taux de remplissage**  
 des principales réserves du département du Tarn

### Détail de l'hydrologique des cours d'eau et des restrictions :

- **Aveyron** : RAS
- **Cérou** : RAS
- **Vère** : RAS
- **Viaur** : RAS

## État des réserves : taux de remplissage

	Bassin Aveyron	
	St Géraud	Fourogue
1 <sup>er</sup> juil. 19	97 %	90 %
15 juil. 19	94 %	82 %

### \*Lexique

- **DOE (Débit Objectif d'Étiage)** : valeur de débit mesuré sur un point nodal :
  - au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ;
  - qui doit en conséquence être garanti chaque année pendant l'étiage, avec les tolérances définies ci dessous :
    - Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN 10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN 10 > 0,8 DOE).

Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.

→ **DOC (Débit Objectif Complémentaire)** : équivalent à un DOE sur les stations de suivi complémentaires des points nodaux

→ **débit seuil** : équivalent à un DOE sur certains petits bassins versants

- **QA (Débit d'Alerte)** : c'est le premier seuil d'alerte, à partir duquel sont prises les premières mesures de restriction ; il est défini en général comme étant égal à 80 % du DOE.
- **QAR (Débit d'Alerte Renforcé)** : il s'agit du seuil de renforcement des mesures de restriction. Le débit d'alerte renforcé peut correspondre au tiers inférieur entre le DOE et le DCR [DCR + 1/3 (DOE - DCR)] ou être différent afin d'assurer la cohérence des seuils et des mesures prises de l'amont à l'aval de l'axe et garantir un écart suffisant entre les seuils d'un même point.
- **DCR (Débit de Crise)** : C'est le débit de référence au-dessous duquel seuls les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.